

Les infos de la Ville de Seraing

DES OBJETS EN BON ÉTAT DONT VOUS SOUHAITEZ VOUS DÉBARRASSER ? DÉPOSEZ-LES DANS NOS RECYPARCS

Envie de vous débarrasser de certains objets qui sont toujours en bon état ?

La Ville de Seraing et Intradel vous offrent une solution « Zéro Déchet » et vous rappellent qu'il est possible de leur offrir une seconde chance ! Ne les jetez pas et déposez-les dans un des recyparcs qui participent à leur collecte : Beyne-Heusay, Flémalle 1, Hannut, Liège (Angleur), plombières, Clavier, Flémalle 2, Huy, Juprelle, Lontzen, Seraing 2 (rue du Fort), Seraing 3 (rue Burnonville).

Quel type d'objets pouvez-vous déposer dans les recyparcs cités ci-dessus ?

- objets de décorations divers :
- cadres, vases, bougeoirs, bibelots,...
- services de vaisselle complets ;
- verres de tous types ;
- plats ;
- casseroles ;
- mobiliers divers ;
- divan ;
- armoires ;
- tables ;
- chaises ;
- objets de puériculture (excepté les vêtements) ;
- DVD originaux.

Quels objets sont refusés ?

Uniquement les objets électriques.

Attention !!! Les objets que vous déposez doivent impérativement être en bon état pour débiter une seconde vie. Ils ne doivent donc pas être :

- cassés ;
- tachés ;
- déchirés ;
- abîmés.

Pour plus d'informations, vous pouvez former le 04/240.74.74 ou vous rendre sur www.intradel.be

AVIS D'ANNONCE DE PROJET RUE DE PLAINEVAUX

La Ville de Seraing vous prie de trouver ci-dessous un avis d'annonce de projet relatif à un terrain situé au numéro 238 de la rue de Plainevaux à 4100 SERAING. Le projet vise à régulariser la construction d'un escalier de jonction entre deux bâtiments.

ANNEXE 25



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2021/1735

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi d'une demande de : **Permis d'urbanisme** — permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.

Le demandeur est **Monsieur Gino VARDARO** demeurant **Rue Jean de Seraing 73 à 4100 SERAING**.

Le terrain concerné est situé **Rue Jean de Seraing 73 à 4100 SERAING** et est cadastré **2e division section E n° 110T44**

Le projet vise à "régulariser la transformation et l'extension d'une habitation unifamiliale (agrandir le séjour)" et présente les caractéristiques suivantes :

La construction projetée s'étend au de-las de la zone aédificandi prévue dans le SOL

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING. Les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**):

à l'adresse suivante : Service des Autorisations, Cité administrative, Place Kuborn 5 à 4100 SERAING

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Fabrizio CASTELLI (04/330.86.64 - f.castelli@seraing.be)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **12 janvier 2022 au 2 février 2022** au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 Seraing
- par courrier électronique à l'adresse suivante : - f.castelli@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL FF,
(délégation du 16/04/2020)
(C.D.L.D. art. L 1132-5)

FabrizioCASTELLI
Agent technique en chef ff

Pr LE BOURGMESTRE,
(délégation du 27/11/2020)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

Julie GELDOLF
5^{ème} Échevine